

Ouverture des déchetteries exclusivement réservée aux habitants de la CABS

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Dans ce contexte de crise sanitaire où le confinement doit rester la règle, il est possible de se rendre dans les déchetteries d'Abbeville, de Cayeux-sur-Mer, d'Hallencourt et de Saint-Valery-sur-Somme sous certaines conditions :

Etape 1 : Prise de **rendez-vous** par téléphone au **06 16 82 69 05**. Mentionnez la déchetterie souhaitée.

Les usagers devront donner les **nom, prénom, immatriculation de véhicule, commune** de résidence et **la nature du déchet** à déposer.

Une seule famille de déchets sera acceptée par dépôt déchets verts ou encombrants ou gravats...

L'accueil aura lieu en **semaine (hors week-end et jours fériés)** de la façon suivante :

	Abbeville	Cayeux-sur-Mer	Hallencourt	St-Valery-sur-Somme
Lundi	14h-18h	14h-18h	8h-12h et 14h-18h	8h-12h
Mardi	8h-12h et 14h-18h	14h-18h	8h-12h et 14h-18h	Fermée
Mercredi	8h-12h et 14h-18h	8h-12h	14h-18h	14h-18h
Jeudi	8h-12h et 14h-18h	8h-12h	8h-12h et 14h-18h	14h-18h
Vendredi	14h-18h	8h-12h	8h-12h et 14h-18h	14h-18h

Etape 2 : Pour ce déplacement, il faudra cocher la case « **Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité**, dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

Apposez votre attestation sur le tableau de bord de votre véhicule.

Etape 3 : Respectez **la tranche horaire de votre passage**. Utilisez votre propre matériel de déchargement.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

- Être domicilié sur l'une des communes de l'agglomération Baie de Somme ;
- 1 personne par véhicule ;
- 1 seul passage par jour (impossibilité d'utiliser plusieurs déchetteries par jour) ;
- **Seuls les véhicules légers, avec ou sans remorque sont autorisés ;**
- **Interdit aux professionnels** (des heures d'ouverture leurs sont exclusivement consacrées. Pour plus de renseignements, veuillez contacter par mail laurent.leblond@ca-baiedesomme.fr) ;
- Respectez toutes les consignes de sécurité sanitaire : gestes barrières, ne pas sortir du véhicule avant le dépôt de vos déchets ;

Les services de l'agglomération seront dans l'obligation de refuser l'accès aux déchetteries de toute personne ne respectant pas les conditions mises en place et les consignes de sécurité.